

ARRONDISSEMENT(S)

DÉPARTEMENT :

MODÈLE B

CANTON

COMMUNE

Procès-verbal à utiliser par le bureau centralisateur dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote.

ÉLECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

PROCÈS-VERBAL

du recensement des votes, fait au bureau centralisateur de la commune d.....

.....
tour de scrutin

.....

L'an deux mille, le du mois de
à heures, minutes, le bureau de vote centralisateur de la commune
d....., composé de¹ :

- M, président et des assesseurs suivants :
- M M
- M M
- M M
- M M
- M M

et de M, secrétaire
et assisté de² MM

.....
....., présidents des autres bureaux de vote de la commune, a procédé, en séance
publique, au recensement des votes émis par tous les bureaux pour l'élection des conseillers départementaux³.

MM

délégués des binômes de candidats pour le bureau de vote centralisateur de la commune, ont assisté aux opérations de décompte des voix⁴.

Les résultats du scrutin ont été consignés en pages 2 à 4 du présent procès-verbal, dans feuille(s)
intercalaire(s) ci-jointe(s).

Nombre d'électeurs ayant voté par procuration :

¹ Mentionner les nom et prénom des membres.

² Désigner nominativement, dans l'ordre des numéros de bureaux de vote, les présidents des autres bureaux de la commune.

³ Les résultats arrêtés par chaque bureau de vote et les pièces annexes ne peuvent en aucun cas être modifiés (art. R. 69 du code électoral).

⁴ Supprimer ce paragraphe si aucun délégué n'assiste à la séance.

RECENSEMENT

des votes émis

Bureaux	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'émargements	Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins blancs ⁵	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre de suffrages exprimés ⁶				
1er bureau										
2e bureau										
3e bureau										
4e bureau										
5e bureau										
6e bureau										
7e bureau										
8e bureau										
9e bureau										
10e bureau										
11e bureau										
12e bureau										
13e bureau										
14e bureau										
15e bureau										
16e bureau										
17e bureau										
18e bureau										
19e bureau										
20e bureau										
21e bureau										
22e bureau										
23e bureau										
24e bureau										
25e bureau										
Totaux de la page										
Totaux cumulés de la page et des intercalaires										

⁵ Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (sans mention de couleur blanche et les enveloppes vides sans bulletin) sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont à présent décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.

⁶ Ce nombre correspond à la colonne 4 moins les colonnes 5 et 6.

